

## Voeu présenté par le groupe Printemps des Pays de la Loire

**SESSION DES 15 & 16 DÉCEMBRE 2022**

### **Voeu relatif aux projets de RER métropolitain**

Dans une vidéo publiée fin novembre 2022 sur Youtube, le Président de la République a confirmé l'ambition nationale, déjà évoquée dans la loi d'orientation des mobilités, visant à développer des RER métropolitains dans les 10 plus importantes métropoles françaises.

Avec 2 communautés urbaines et une métropole, la Région Pays de la Loire est dotée de 3 villes majeures, réparties dans la Région. Ces trois grandes villes ligériennes et leurs agglomérations (Nantes, Angers, Le Mans) constituent un terrain propice à l'investissement dans un service express métropolitain. Les infrastructures existantes, bien qu'évidemment insuffisantes, constituent toutefois un fort potentiel pour imaginer un développement rapide de réseaux express. Dès 2019, la Région des Pays de la Loire s'est positionnée en faveur du développement d'un tel service pour les étoiles Nantaise, Angevine et Mancelle. À la suite de l'annonce du Président de la République, la métropole nantaise, qui est clairement identifiée parmi les 10 projets, s'est déclarée favorable à un réseau TER express à l'échelle de l'étoile ferroviaire de Nantes.

L'État, propriétaire du réseau ferroviaire, doit concrétiser ces annonces en affectant les ressources nécessaires à la réalisation de RER métropolitains, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

En conséquence, le Conseil régional des Pays de la Loire, réuni en assemblée plénière le 16 décembre 2022 :

- réaffirme son engagement pour accompagner les besoins de mobilité de tous les Ligériens, où qu'ils habitent
- affirme son engagement total pour œuvrer concrètement au report modal vers le ferroviaire et au développement d'une offre de transports publics attractive et à prix maîtrisés, indispensable pour atteindre la neutralité carbone en 2050, prévue par le SRADDET
- affirme son intérêt pour être un territoire pilote de la démarche RER métropolitain
- demande au gouvernement des rapides engagements à la hauteur des annonces, notamment à travers le volet mobilités du CPER 2021-2027
- souhaite que la métropole nantaise, qui en a exprimé la volonté, travaille avec la Région pour définir les modalités et les conditions d'une action commune au bénéfice de la mobilité des Ligériens et de l'attractivité de son territoire

**Thierry Violland et l'ensemble des élu.e.s du groupe  
Printemps des Pays de la Loire**

